

TYPOLOGIE 5 - FPI

7 ou 10 heures

Règlement UE 2015/1998 et arrêté interministériel du 11 septembre 2013 modifié

Public concerné

Personnes déjà titulaires d'une carte professionnelle avec mention sûreté aéroportuaire.

Validation

- QCM théorique de 60 min + Examen reconnaissance image
- note minimale : 12/20

Moyens pédagogiques

- Simulateur d'imagerie radioscopique accessible via internet
- LOGYXWEB

Encadrement

Formation dispensée par un instructeur certifié par la DGAC ou par un instructeur qualifié.

Programme

- 11.2.3.1 IFPBC - Inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés
- 11.2.3.3 - Inspection filtrage du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures destinées aux aéroports

Equipements	Durée et périodicité hors test et pause
RX classique et EDS simple vue et multi-vues	6h00 sur 1 semestre calendaire*
EDS simple vue, multi-vues, coupes et 3D	6h00 sur 1 semestre calendaire*
RX classique et EDS simple vue, multi-vues, coupes et 3D	9h00 sur 1 semestre calendaire*

Le + camas

- + Méthode pédagogique active et innovante permettant aux apprenants d'être acteurs de la formation
- + Formateurs professionnels du métier pour vous apporter une réelle expertise
- + Des formations complètes sur les plans théorique et pratique.

Numéro d'autorisation

N° d'autorisation d'exercice CNAPS : Remire-Montjoly FOR-973-2023-06-14-20180585849; Le Lamentin FOR-972-2026-11-19-20210586599; Wasquehal FOR-059-2026-11-08-20210585036; Pusignan FOR-069-2027-01-19-20210590823; Marignane FOR-013-2026-10-14-20210582258; Nice FOR-006-2026-10-14-20210582285; Pointe-à-Pitre FOR-971-2026-11-19-20210586598; Blagnac FOR-031-2026-12-03-20210587238; Rungis FOR-094-2023-04-12-20180587609; Sainte-Marie FOR-974-2023-07-30-20180663194; Mamoudzou FOR-973-2023-07-30-20180663202; Tremblay-en-France FOR-093-2022-07-21-20170611151; Saint Herblain FOR-044-2023-07-04-20180636006